Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_02-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 02**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 28 Votants : 32 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN, Jean-Marc LEVEQUE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Convention de partenariat entre le réseau SPEF et la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)

Marielle MURET-BAUDOIN indique que le réseau SPEF (Structures de proximité emploi formation de Bretagne) fédère des Points Accueil Emploi et autres structures de proximité autour des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation à l'échelle de la Bretagne. Ce réseau regroupe une trentaine de structures qui conservent leur autonomie mais échangent outils et bonnes pratiques pour améliorer le service aux usagers. Le réseau SPEF aide également à renforcer les partenariats qui convergent vers leurs objectifs. Par délibération en date du 21 septembre 2017, les membres du conseil communautaire ont décidé d'adhérer au SPEF.

La FEPEM est la première organisation socio-professionnelle représentative des particuliers employeurs. En partenariat avec les collectivités, elle a constitué un réseau de près de 500 points d'information de proximité dont elle confie l'animation à France Emploi Domicile.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien des français :

- Accueil des jeunes enfants
- Accompagnement au bien vieillir à domicile
- Assistance aux plus fragiles (personnes dépendantes ou en situation de handicap)

Conscient de l'intérêt de ce modèle, créateur d'emplois locaux, le réseau SPEF souhaite accompagner au mieux sa visibilité auprès des publics accueillis par ses structures membres (PAE) et renforcer l'information gratuite de proximité.

Dans ce cadre, le SPEF et la FEPEM ont signé une convention de partenariat visant les objectifs suivants :

- Apporter une information fiable et de qualité aux usagers des territoires des SPEF sur les questions liées à l'emploi à domicile ;
- Faciliter et sécuriser la relation de travail entre particuliers employeurs et salariés ;
- Contribuer à la création d'emplois de proximité, promouvoir la professionnalisation et valoriser les métiers du secteur de l'emploi à domicile.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_02-DE

Aussi, les membres du réseau SPEF (tels que les PAE) qui le souhaitent peuvent devenir des espaces référencés France Emploi Domicile. Un espace France Emploi Domicile est un espace de proximité, dans lequel les habitants peuvent trouver de l'information et de la documentation sur emploi à domicile entre particuliers. Afin que la mise en œuvre de ces espaces puisse être déployée au sein du PAE du Pays de Châteaugiron Communauté, le SPEF propose de matérialiser cet engagement par la signature d'une convention de partenariat.

Dans cette convention de partenariat formalisant les critères d'éligibilité et les conditions d'engagement (document en annexe), il est convenu que :

- Le Point Accueil Emploi du Pays de Châteaugiron Communauté devienne un Espace France Emploi Domicile et soit référencé par la FEPEM et ses partenaires ;
- Des collaborateurs de la FEPEM ou de France Emploi Domicile puissent intervenir au sein du PAE, notamment pour réaliser des animations.

Pour information, cette proposition de partenariat n'engage pas le Pays de Châteaugiron Communauté sur le plan financier, administratif ou juridique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la convention de partenariat à signer avec le FEPEM selon les conditions prévues dans le projet de convention (document en annexe) ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant (avenant etc.).

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL